

Regard sur BAIS



Les vœux du maire
auront lieu
le vendredi 13 janvier
à 19h30
à la salle Unisson

**DOSSIER
CENTRAL :
PLU**

ÉDITORIAL	3
CONSEIL MUNICIPAL	4
VIE ÉCONOMIQUE	12
DOSSIER CENTRAL	14
VIE MUNICIPALE	16
VIE SCOLAIRE	23
VIE ASSOCIATIVE	27
INFOS PRATIQUES	34
URBANISME	38
ÉTAT CIVIL	39

Coordonnées de la Mairie

Tél. 02 99 76 30 26

E-mail : ville@bais35.fr

Site : www.bais35.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Lundi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30
- Mardi : 8h30-12h00
- Mercredi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30
- Jeudi : 8h30-12h00
- Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-18h30

 FACEBOOK : Ville de Bais – 35

Bulletin municipal distribué gratuitement à toutes les familles de la commune.

Directrice de publication : Nathalie CLOUET

Rédaction : Christine MADDALIN
Patricia AMET, Monique AYGALENC,
Vanessa CHEDEMAIL, Mélanie CHEVALIER,
Django GUYON, Christian POTTIER,
Charlotte RUBLON

Mise en page et impression :
Imprimerie FERTARD - 02 99 47 06 74

Tirage : 1200 exemplaires



ÉDITORIAL



Alors que l'hiver s'annonce, je tenais à vous adresser très chaleureusement mes vœux pour l'année 2023. Que cette nouvelle année nous permette de nous retrouver dans la joie et la sérénité.

Malgré certaines inquiétudes légères, internationales, sociales et énergétiques, à BAIS le mois de décembre a été placé sous le signe de la gaité. En plus des illuminations, que nous avons souhaité maintenir, nous avons pu découvrir le programme très festif organisé par l'association Festi'Bais lors du marché de Noël. Ajoutons la finale mythique de la coupe du monde, retransmise à la salle Unisson et qui nous a fait vibrer jusqu'au bout.

Ces animations et événements pour les familles font le bonheur des petits et très certainement celui des grands. Un grand MERCI

à tous les bénévoles qui s'activent pour ces moments de partage et de convivialité.

Dans le dossier central de ce bulletin, vous découvrirez la procédure de révision du PLU mise en place en février 2022 et ses enjeux pour les projets d'aménagements et de développement pour environ dix ans.

Cette réflexion stratégique sur l'évolution de la commune doit définir les grandes orientations en matière de logements, d'équipements, de développement durable.

Bien que les dossiers en cours soient nombreux (le quartier de Chantereine, l'ancienne caserne en commerce, le Dojo, la rénovation de la grange en logements, l'extension de l'atelier technique, le lotissement des Pommettes, la re-qualification de la friche « Marcé », le Pôle Enfance), nous devons anticiper nos orientations pour permettre de continuer à améliorer notre commune.

Les jeunes d'aujourd'hui sont les élus de demain. C'est pourquoi, pour la première fois, un Conseil Municipal des jeunes a été élu pour participer à la vie locale et exprimer ses idées. Je leur souhaite la bienvenue.

L'année 2023 s'annonce active et engagée pour faire de Bais une ville toujours plus agréable à vivre.

D'ici là, avec l'ensemble des élus municipaux et les agents de la ville, je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année 2023.

Le Maire,
Nathalie CLOUET



Nathalie CLOUET,
Maire de Bais,

Les membres du Conseil Municipal,
L'ensemble du personnel communal

*vous présentent leurs
Meilleurs vœux*



Compte rendu de séance

Séance du 07 septembre 2022

Présents : M^{me} CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, CHEDEMAIL Vanessa, CHEVALIER Mélanie, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian,

ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AMET Patricia à M. LOUAISIL Pascal, MOREL Patricia à M. VALOTAIRE Denis, RUBLON Charlotte à M. ROBERT Elie

1) Aménagement de la Zone du MAZET - Avenant n° 2 au marché de travaux

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux pour un montant de 6 000,00 € HT, portant ainsi le

nouveau montant du marché à 151 639,00 € HT.
A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

2) Rénovation d'une caserne en commerce Avenant n° 1 au lot n° 1 – Gros Œuvre

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour un montant de 3 502,18 € HT, portant ainsi le

nouveau montant de marché à 57 639,76 € HT.
A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

3) Construction de logements Rue du Chanvre Lancement d'une consultation

Le Conseil Municipal décide d'approuver le cahier des charges établi par le cabinet de maîtrise d'oeuvre DG Construction, ainsi que

son plan de financement, et décide de lancer une consultation.
A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

4) Construction de 2 logements Rue du Chanvre - Demande de subventions

Vitré Communauté confirme la possibilité de financement du projet de transformation de la grange (12 rue du chanvre) en 2 logements locatifs sociaux, dans le cadre de la programmation locative sociale 2022.

Il est donc proposé de valider le principe de financement de cette opération locative sociale menée par la commune par des prêts spécifiques de la Banque des Territoires : 2 logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS). Ces financements dédiés à la production de logements sociaux ouvrent droit au bénéfice d'une TVA à taux réduit (5,5 %) et d'une exonération de TFPB pendant 25 ans.

Le Conseil Municipal :

• APPROUVE le plan de financement de

l'opération.

- SOLLICITE auprès de Vitré Communauté, délégataire des aides à la pierre pour le compte de l'Etat, les agréments nécessaires aux financements de l'opération (2 PLUS) ainsi que l'obtention de la subvention d'Etat correspondante, soit 4 002 €,
- SOLLICITE auprès du Département d'Ille et Vilaine une subvention de 17 500 € ;
- SOLLICITE auprès de la Région Bretagne une subvention de 69 691 € ;
- SOLLICITE auprès de Vitré Communauté, sur les fonds propres de l'agglomération et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat une subvention de 16 000 € ;
- SOLLICITE une demande d'emprunt auprès

de la Banque des Territoires à hauteur de 130 000 € dans les conditions réglementairement prévues et mises en oeuvre dans le cadre du PLU ;

- SIGNER avec l'Etat, sous réserve de

l'obtention des prêts auprès de la CDC, les documents permettant le conventionnement des logements locatifs.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

5) Construction de l'extension de l'atelier technique Lancement d'une consultation

Le cabinet DG Construction de Vitré a été recruté pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour une opération de construction de l'extension des services techniques. Il a élaboré le cahier des charges de l'opération. Le montant des travaux est estimé à 95 000 € HT. Il est précisé que la toiture du bâtiment sera équipée de panneaux

photovoltaïques.

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de l'opération, valide le plan de financement prévisionnel, et autorise Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises. A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

6) Décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Section	Opération	Compte	Libellé	Montant
DI	72	2181	Skate Park - Aménagement, installations	- 10 000,00 €
DI	51	2152	Voirie 2022 - Installations de voirie	10 000,00 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

7) Revalorisation du barème des indemnités kilométriques

Le Conseil Municipal approuve le nouveau barème d'indemnités kilométriques suivant :

Puissance fiscale	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV	0,32	0,40	0,23
6 et 7 CV	0,41	0,51	0,30
8 CV et plus	0,45	0,55	0,32

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

8) Mise en œuvre du droit d'option pour adopter la nomenclature comptable M57

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 plan comptable abrégé s'appliquera aux budgets

suivants : budget principal, budget annexe Lotissement La Clef des Champs, budget annexe Lotissement Les Pommettes.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

9) Association Communale de la Chasse Agréée Demande de subvention

Par courrier du 27 juillet 2022, Monsieur le Président de l'association de l'ACCA indique que 305 corvidés ont été détruits pendant cette période. Une indemnité de 266 € est sollicitée, correspondant à 700 cartouches à 0,38 € la

cartouche.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 266 € à l'Association Communale de Chasse Agréée.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

10) Adhésion de la commune de BAIS au groupement de commande Téléphonie et Internet

La commune de BAIS faisant partie du service commun informatique, il apparaît pertinent de regrouper ses achats de téléphonie fixe, mobile, internet et service connexe avec Vitré Communauté dans le cadre d'un groupement de commande de téléphonie et internet. Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention de groupement de commandes, de valider l'adhésion de

la commune de BAIS au groupement de commandes, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant d'adhésion à la convention de groupement de commandes afin de prendre part au futur marché de téléphonie, internet et services connexes, qui prendra effet au 1er janvier 2023.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

11) Restauration scolaire – Instauration d'une pénalité

Par délibération n° 22-063 du 28 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des services périscolaires. Néanmoins, il convient de rajouter un tarif visant à instaurer une pénalité de 2,00 € par repas dans le cas suivant :

- L'enfant n'est pas inscrit et est présent au repas. Le Conseil Municipal approuve l'instauration d'une pénalité de 2,00 € applicable dans les conditions précitées.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

12) Fixation du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation des communes au fonctionnement de l'école publique Jacques Prévert pour l'année scolaire 2022-2023 selon le coût 2021 constaté ci-après :

	Coût 2021 de l'élève	Coût 2020 pour mémoire	Moyenne départementale 2020
Maternelle	1 080,69	837,40	1 262,00
Primaire	312,80	277,47	386,00

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

13) Ecole Notre Dame – Révision du contrat d'association

Considérant que la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée pour les élèves domiciliés sur la commune de Bais sous la forme d'un versement forfaitaire par élève, Considérant que ce montant forfaitaire est établi en prenant le coût moyen d'un élève de maternelle et/ou élémentaire de l'école publique, multiplié par le nombre d'enfants domiciliés à Bais, Considérant que ce montant est révisé tous les

3 ans,

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune au contrat d'association comme suit, à compter du 1er septembre 2022 :

- Elève en cycle maternelle : 1080,69 €
- Elève en cycle primaire : 312,80 €

Et précise que, sauf avenant au contrat d'association, la prochaine révision interviendra le 1^{er} septembre 2025.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

14) Cession de la parcelle cadastrée Z015

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle cadastrée section ZO numéro 15 de 421 m² au profit de Madame Mauroena LE DU

au prix de 1684 €, soit 4€/m².

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

15) Lotissement de la Clef des Champs – Cession de lots

Le Conseil Municipal décide :

- De vendre le lot 20 - 502 m² - sis 18 rue du Lentin, au prix de vente de 36144 € TTC à Monsieur Nathan BAGOURD

- De vendre le lot 23 - 619 m² - sis 18 rue du Lentin, au prix de vente de 44 568 € TTC à M. et Mme LEMIEGRE.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

16) Convention d'occupation du domaine privé de la commune par ENEDIS

Un ouvrage électrique (poste de transformation) a été implanté sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune. Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé. La société ENEDIS sollicite aujourd'hui la commune pour établir un acte notarié pour formaliser cette implantation. Cet

acte est aux frais exclusif d'ENEDIS.

La parcelle concernée est la suivante : Section YD n° 18 (Le Bas Fougerai).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

17) Nomination d'un correspondant Incendie et Secours

Considérant l'intérêt de nommer un correspondant Incendie et Secours au sein du Conseil Municipal, et considérant le cadre des missions d'information et de sensibilisation dévolues au correspondant, le Conseil Municipal

décide de désigner Monsieur Loïc GILBERT, Adjoint au Maire, correspondant Incendie et secours.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)
Séance levée à 23 heures

Compte rendu de séance

Séance du 08 novembre 2022



L'an 2022 et le 8 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie- Salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CLOUET Nathalie, Maire.

Présents : M^{me} CLOUET Nathalie, Maire,
Mmes : CHEDEMAIL Vanessa, CHEVALIER
Mélanie, LEVACHER Martine, MADDALIN
Christine, MOREL Patricia, POTTIER Soazig,
MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON
Django, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian,
ROBERT Elie

Excusé(s) ayant donné procuration :

M^{mes} : AMET Patricia à M. LOUAISIL Pascal,
AYGALENC Monique à Mme MADDALIN
Christine, RUBLON Charlotte à M. ROBERT Elie,
MM : SEBILLET Sébastien à M. GILBERT Loïc,
TIRIAU Jean-Hugues à M. POTTIER Christian,
VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric

22-100 - Prescription de révision générale du Plan Local d'Urbanisme définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le Conseil Municipal décide :

- ▶ De prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- ▶ De valider les motifs et les objectifs de la révision générale du PLU, à savoir :
 - Prendre en compte le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 ;
 - Mettre en compatibilité le PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré approuvé le 15 février 2018 ;
 - Permettre à la commune de répondre aux objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Vitré Communauté ;
 - Renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, notamment des zones humides et des cours d'eau conformément au SAGE Vilaine ;
 - Maîtriser la consommation d'espace ;
 - Assurer un développement harmonieux du bourg en favorisant la mixité sociale et urbaine et en évitant l'étalement urbain ;
 - Préserver l'activité agricole ;
 - Prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs.
- ▶ De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 et suivants, L153-11 et suivants, R153-2 et suivants du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes

publiques ;

- ▶ De fixer les modalités de concertation prévues aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - La concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU. Elle débutera le jour de la parution de la publicité de la présente délibération et se terminera le jour où le Conseil Municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêtera le projet de révision du PLU.
 - Les informations générales sur la concertation et le PLU et les documents référents au PLU de la commune seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leurs réalisations. Ils seront consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture. Une boîte à idées prévue à cet effet permettra de recueillir les observations et suggestions diverses.
 - Affichage en mairie des panneaux réalisés par le bureau d'études qui sera chargé de la révision du PLU, faisant apparaître les orientations et les schémas relatifs au contenu du PLU et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
 - Organisation de réunions publiques d'information en fonction de l'évolution des études. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse.
 - Publication d'articles sur l'avancement du projet de révision dans le bulletin municipal.
- A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-101 - Acquisition de la parcelle AB 1215

Le Conseil Municipal décide :

- ▶ D'acquérir la parcelle AB 1215, propriété de Monsieur Jean-Pierre JUMAUCOURT et Mon-

sieur Victor JUMAUCOURT, pour la somme de 10 000 € ;

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-102 - Lotissement La Clef des Champs - Cession du lot n° 21

Le Conseil Municipal décide :

- De vendre le lot 21 - 486 m² - sis 14 rue du Lentin, au prix de vente de 34 992 € TTC à

Monsieur et Madame Philippe et Géraldine CREN.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-103 - Transformation de l'ancienne caserne en commerce Marchés - Avenants aux lots 8 et 11

Le Conseil Municipal approuve :

- L'avenant n° 1 au marché de travaux MOREL pour un montant de 246,00 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 16 004,50 € HT ;

- L'avenant n° 1 au marché de travaux BARBOT pour un montant de - 791,71 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 4 336,70 € HT;

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-104 - Réhabilitation d'une grange en deux logements : Marchés de travaux

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant du marché en € HT
1- Démolition Maçonnerie	BM TEXIER	106 000,00
3 - Menuiseries extérieures	FADIER Menuiseries	27 609,00
4 -Cloisons Isolation Plafonds	ERCP	23 450,00
5- Menuiseries intérieures	BONDIS	17 595,62
6- Electricité Ventilation Chauffage	MOREL	11 409,40
7- Plomberie	MOREL	14 985,00
9- Carrelage Faïence	LAIZE	15 126,65
10- Peinture	MARGUE	9 978,77

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-105 - Décision modificative n° 4

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section	Opération	Compte	Libellé	Montant
DI	72	2181	Skate Park	-10 000,00
Dextérieures	59	2313	Crèche	+10 000,00

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-106 - Friche industrielle rue de Marcé - Subvention Département Revitalisation des centres bourgs

Le Conseil Municipal :

- Valide le projet de réhabilitation de la friche industrielle rue de Marcé en logements,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Dé-

partemental (appel à projet Revitalisation des centres bourgs).

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-107 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

▶ ACCA BAIS 250 €

▶ Festi'Bais 1 500 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-108 - Crèche - Convention d'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention entre la Commune et Rigolo comme la Vie, gestionnaire de la micro-crèche rue des Acacias, pour l'entretien des

espaces verts de la crèche par les services techniques communaux moyennant la somme de 1 000 € pour une année.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

22-109 - Motion - Crise économique et financière

La commune de BAIS soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Executif :

- ▶ d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- ▶ de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- ▶ soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif

élaboré avec les associations d'élus, la commune de BAIS demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- ▶ de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
 - ▶ de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
 - ▶ de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de BAIS demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».
- La commune de BAIS demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget

primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de BAIS soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- ▶ Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour

toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- ▶ Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- ▶ Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Tribune de l'opposition

Voilà un peu plus de deux ans que le nouveau Conseil Municipal est en place.

Dans l'intérêt général, nous apportons notre soutien à la Majorité. Nous souhaitons que tous les élus travaillent dans l'intérêt général.

Nous avons voté tout ce qui faisait avancer notre Commune au niveau des logements, du sport, écoles, associations, voirie, entreprises, Conseil Municipal des jeunes, etc.

Nous traversons des moments difficiles (la guerre, le pouvoir d'achat, l'augmentation du coût des énergies). Nous devons être solidaires et apporter aux plus fragiles l'aide dont ils ont besoin.

Nous préparons l'avenir de notre commune pour les 10 ans à venir à travers la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cet outil permettra non seulement la réalisation de projets portés par la commune (dévelop-

pement des équipements et services publics, aménagement et valorisation de l'espace public, favoriser l'attractivité économique, etc.) et aussi permettre et encadrer les projets de tous les propriétaires.

C'est un travail très intéressant qui nous obligera à avoir des réunions publiques pour connaître votre sentiment sur un sujet aussi important.

Nous vous souhaitons à vous et vos proches de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

CONTACT :

M^{me} RUBLON Charlotte

M. ROBERT Elie

elierobert@wanadoo.fr



BMS MOTOCULTURE



Nicolas CHRETIEN, 31 ans, a créé son entreprise de services en motoculture en 2020.

Initialement implanté à Gras-Sac, il s'est installé tout récemment à Bais en s'associant avec

Janzé Motoculture et Florian GALODE qui avait ouvert son enseigne à Domalain dans le même secteur d'activité.

L'occupation de ce local de 620 m² a été l'opportunité de fusionner en un même site et de proposer à travers cette collaboration une force de vente locale à Bais et auprès des communes périphériques.

Le jeune entrepreneur connaît son métier.

Après un CAP en maintenance et réparation de matériels pour parcs et jardins, il a exercé pendant douze années comme salarié. Il vend, entretient, répare et afûte tous les matériels de petit TP et de jardins tels que tronçonneuses, tondeuses, motoculteurs, débroussailleuses, tailles haies, tracteurs tondeuses, autoportées et accessoires. L'entreprise va également intégrer prochainement la coopérative Monsieur Jardinage.

Nicolas et Florian seront vous aider et vous conseiller à travers les nombreuses marques qu'ils proposent : TORO, ECHO, MAKITA, ISEKI, COLOMBIA, etc.



Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 18h30
le samedi de 9h à 17h30

CONTACT :

BMS Motoculture

Zone Artisanale le Chardonneret - 35680 BAIS • ☎ 02 99 49 13 75

FM Couverture Un couvreur à Bais



Franck Morel, 34 ans, a repris le flambeau de l'entreprise familiale depuis le 1er septembre 2022. Anciennement Loïc Morel, l'entreprise devient FM Couverture.

Franck a toujours travaillé dans l'entreprise de son père, Loïc, d'abord comme apprenti puis, après avoir obtenu son CAP couverture au CFA de Saint-Grégoire en tant que salarié pendant 18 ans.

FM Couverture réalise vos travaux de couverture, zin-

gagerie, en rénovation, construction neuve et extension. Travaillant pour les particuliers, l'entreprise effectue également le démaussage, le

ramonage et vos travaux de réparation.

Vous pouvez consulter la page Facebook de l'entreprise où l'on peut découvrir en photos les différents chantiers réalisés par FM couverture.

Franck et son salarié se déplacent dans un rayon de 50 km autour de Bais.



CONTACT :

Franck Morel - FM Couverture

Le Teillais- 35680 BAIS

☎ 02 99 96 49 53 • 07 85 63 51 55

fmcouverture35@gmail.com



La pizzeria Ammari a ouvert ses portes dans l'ancienne boulangerie de la rue du Champ Trinquant.

Après une remise à neuf du local, la pizzeria propose une large gamme de pizzas aux différentes saveurs !

CONTACT : Pizzeria Ammari

9, rue du Champ Trinquant

☎ 06 68 58 82 54

WAVV, le chant de la Vague

*Avez-vous déjà entendu le chant de la vague ?
C'est comme une caresse de la mer sur la Terre.
Parfois, c'est frais, suave, pétillant de fines gouttelettes de joie et de mélancolie en même temps.
Parfois, la vague se déchaîne et arrive en fracas sur le sable, sculptant les rivages d'ondes éphémères.*

Aleksandra et Will est un duo de musiciens électro Pop Rock : WAVV Will & Aleks. Ils organisent des concerts chez l'habitant mais aussi dans des lieux publics et pour tout type d'événements. Ils jouent à la basse et au clavier, et chantent des reprises et des compositions sur des valeurs qui leurs sont chères.

Ils habitent à Bais depuis une dizaine d'années et ont à cœur de contribuer à la vie culturelle et associative de la commune en proposant des cours de musique ainsi que des concerts pour les habitants afin de s'évader à travers la musique.

Ils ont récemment sorti sur CD 12 titres de leurs compositions «WAVV Will & Aleks». Ils prennent plaisir à réaliser des clips musicaux sur youtube et sur leur site internet. Ils sont actuellement sur l'élaboration d'un nouvel album, «L'Aube» contenant une douzaine de nouveaux titres qu'ils espèrent faire découvrir en début d'année 2023.

Ils vous proposent également des cours de musique (clavier, basse, guitare), de découverte du chant et d'éveil musical. Les cours peuvent être assurés sur place ou à domicile (suivant le secteur).

Ils sont à l'écoute des envies et des aptitudes de chacun. Le but étant de se faire plaisir avant tout. Ils seraient heureux de partager avec vous leurs connaissances et expériences sur la musique à travers un programme adapté à vos désirs (avec ou sans Solfège, rythmique, harmonie, mélodie).

Si vous avez également un projet musical qui vous tient à cœur, ils seront heureux de vous aider à les réaliser (enregistrement de vos chansons, mixage, stratégie et développement réseaux et visuel)



WAVV est diffusé sur les ondes radios (Ondes Bleues la Radio, Radio Soleil 35, Radio Dio, Radio Localitz, Cibl, La Grosse Radio Rock, etc.) et les réseaux sociaux :



Tarifs :

- ▶ Cours de musique : 15 € de l'heure (sur place)
- ▶ Atelier chant libérateur : 20 € de l'heure (tarif préférentiel en groupe)
- ▶ Concerts et événements, enregistrement d'une maquette...
- ▶ CESU /GUSO acceptés

CONTACT :

Aleksandra et Will ☎ 07 81 25 27 15

wavv.willaleks@gmail.com

<https://wavvwillaleks.wixsite.com/wavv/>

Les élus lancent une réflexion stratégique sur l'évolution de la commune

En février 2022, le Conseil Municipal de Bais décidait de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document stratégique fixe les grandes orientations de l'évolution de la commune sur une dizaine d'années. Le PLU actuellement en vigueur datant de 2012, les élus ont souhaité mener une nouvelle réflexion sur les ambitions communales et leur traduction règlementaire.

La procédure de révision devrait durer jusqu'en 2024. Durant tout ce temps, les Baiséens sont invités à partager leurs questions et leurs remarques.

Un projet de développement de la commune qui concerne tout le monde

Le PLU est un document d'urbanisme qui encadre l'usage des sols et les constructions à l'échelle communale. Il traduit le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période d'environ dix ans. Pour l'élaborer, les élus anticipent l'évolution démographique, le développement économique, les besoins en matière d'équipements, de logements ou encore de mobilités, le tout en prenant en compte les impératifs de développement durable. Ils doivent également prendre en compte un certain nombre de choix opérés à l'échelle du Pays de Vitré, de Vitré Communauté, ou encore au niveau national. Le projet prend ensuite la forme d'un règlement adapté à chaque espace du territoire communal : bourg, zone d'activités, hameau, espace naturel, etc.

Le PLU s'impose à tous les habitants et usagers de Bais. Concrètement, toutes les constructions, démolitions ou aménagements réalisés sur la commune, qu'ils soient privés ou publics, doivent respecter ses règles : emplacement, forme, densité, fonction, etc.

Un document structuré en cinq parties :

1. Le rapport de présentation fait le diagnostic du territoire, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental. Ces connaissances per-

mettent de dégager des enjeux pour le projet communal.

2. Le projet d'aménagement et de développement durables décrit les grandes orientations définies par les élus. De ce projet politique découle le reste du PLU.

3. Le règlement fixe les règles applicables à l'usage des sols sur chaque zone du territoire selon ses caractéristiques : forme des bâtiments, normes de stationnement, hauteurs autorisées, protection du patrimoine...

4. Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs identifiés comme stratégiques ou sur certaines thématiques clés.

5. Les annexes complètent le PLU, telles que les servitudes d'utilité publique, l'inventaire du patrimoine archéologique, les plans de prévention des risques, les annexes sanitaires, etc.

Une révision devenue nécessaire

La révision du PLU est l'occasion de réviser les grands principes de développement de Bais et d'adapter son aménagement aux besoins actuels et futurs de la population. La révision permet également d'y intégrer les évolutions législatives intervenues depuis l'approbation en 2012 du PLU en vigueur. Le futur PLU devra par exemple prendre en compte l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers fixé par la loi Climat et Résilience adoptée en 2021.

L'équipe en charge de la révision du PLU

La révision du PLU est portée par les élus de Bais. Ils seront accompagnés dans leur réflexion par deux bureaux d'études spécialisés, recrutés après appel d'offres :

L'Atelier d'Ys (mandataire) et DM EAU.



Une révision qui s'étend sur environ deux ans

La procédure de révision du PLU, encadrée par la loi, se déroule en trois grandes phases :

Phase 1 : études et identification des enjeux

- › Etablir un diagnostic détaillé de l'ensemble du territoire communal
- › Evaluer les capacités d'accueil et l'évolution de la commune
- › Déterminer les grands enjeux et les besoins

Phase 2 : élaboration du projet

- › Fixer les grands principes et les grandes orientations du projet communal
- › Spatialiser les enjeux et y apporter des réponses
- › Doter la commune d'outils lui permettant de mettre en oeuvre son projet
- › Elaborer l'ensemble des pièces du dossier de PLU

Phase 3 : consultation et finalisation

- › Solliciter l'avis des personnes publiques associées
- › Consulter la population au cours d'une enquête publique
- › Finaliser le projet

Que dit la loi ?

Le Plan Local d'Urbanisme a été créé par la loi Solidarité et Renouveau Urbain de 2000, et son contenu a évolué au fil des lois pour s'adapter aux enjeux actuels, notamment environnementaux. Conformément à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre :

- › Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- › Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- › Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- › La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- › Les besoins en matière de mobilité.

Les Baiséens sont invités à participer

La révision du Plan Local d'Urbanisme s'inscrit dans une démarche de concertation. Elle s'adresse à tous les acteurs du territoire : élus, habitants, institutions, associations, commerçants, entrepreneurs...

Informez-vous !

Des affiches explicatives et le dossier du PLU sont mis à disposition à la mairie. Des informations sur l'avancement du projet seront publiées dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la mairie.

Exprimez-vous !

Vous êtes invités à apporter vos remarques et vos questions concernant le projet d'aménagement de Bais sur les dix prochaines années :

- › Courriel dédié : revision.plu.bais@gmail.com
- › Boîte à idées en mairie
- › Questionnaires en ligne
- › Réunion publique de présentation du projet d'aménagement et de développement durables
- › Réunion publique de présentation du projet de PLU
- › Permanence du bureau d'études
- › Permanences en mairie du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique

Une journée de rencontre avec les sapeurs-pompiers de Bais



C'est par un dimanche ensoleillé que les habitants de Bais et des communes voisines sont venus découvrir la caserne des sapeurs-pompiers de Bais.

L'affluence était au rendez-vous pour cette belle journée (entre 700 et 800 personnes).

Lors de la visite des locaux, chacun a découvert l'intérieur de la caserne : bureaux, vestiaires, salle de sport, garage pour les véhicules.

Petits et grands ont pu découvrir les véhicules des pompiers.



Un parcours sportif avec dévidoir, obstacle, tuyau était installé à l'extérieur pour les enfants, sans oublier la maison à feu !

Peut-être des vocations seront 'elles nées ce jour-là !

Deux manœuvres ont permis de montrer l'importance de l'intervention d'un secouriste pour sécuriser, alerter, secourir en attendant l'arrivée des secours. Ensuite, les pompiers ont pris la relève en

prenant en charge la victime accidentée.

Chose importante, le secouriste est le premier maillon de la chaîne des secours.

Pour rappel, lorsque l'on compose le **18**, le centre de traitement d'appel situé à Rennes déclenche les bips ceinture des pompiers locaux. Ceux-ci arrivent en moins de cinq minutes à la caserne afin de s'habiller, monter dans le véhicule et partir sur le lieu d'intervention.

Les pompiers de Bais recrutent, alors pourquoi pas vous ?



Manœuvre accident de la voie publique - véhicule contre cyclomoteur devant le public nombreux

Sainte-Barbe



La fête de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, a réuni, samedi 3 décembre 2022, les sapeurs-pompiers actifs et retraités au centre d'incendie et de secours de Bais (Ille-et-Vilaine). La cérémonie s'est déroulée en présence de la députée Christine Le Nabour,



ainsi que du conseiller départemental Frédéric Martin, des maires de Bais et de Vergéal, du lieutenant-colonel Bergot du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 35) et du major Beaudouin, commandant de la communauté de brigades de gendarmerie.

Alors que le nombre d'interventions connaît une hausse par rapport à l'année dernière, le lieutenant Saulnier a rappelé l'enjeu numéro 1 du centre : **assurer la permanence de jour avec six sapeurs-pompiers.**

Contact : Lieutenant David SAULNIER

☎ 06 11 93 25 64

Dimanche 6 novembre, commémoration de l'Armistice de 1918



Dimanche 6 novembre, les anciens combattants et la Municipalité ont commémoré l'armistice de 1918, avec la participation des sapeurs-pompiers, du major Beaudouin, commandant la brigade de gendarmerie de La Guerche-de-Bretagne, et en présence de nombreuses familles.

Les jeunes élus du Conseil Municipal des jeunes étaient munis de leurs écharpes, fiers de participer à cet hommage, signe de leur engagement dans la vie de la commune.

Cette année, l'hommage a revêtu un caractère exceptionnel.

En effet, le monument aux Morts fêtait ses cent ans. Il a été érigé en janvier 1922, sur la grande place du bourg, à la croisée des routes de La Guerche et de Louvigné-de-Bais. Il a été ensuite déplacé devant le centre culturel en 2011, après le réaménagement du centre-bourg, puis restauré et inauguré en mai 2012.

La cérémonie a aussi été marquée par le souvenir du soldat Louis-Étienne Hardy, né en 1883 à Bais et mort à Toulon en 1918. Il a été retrouvé grâce aux recherches de Daniel Dahiot,

auteur d'un 2^e livre consacré aux soldats de Bais dans la Grande Guerre. Il est le 104^e nom de soldats de Bais morts pour la France en 1914-1918. Son nom vient d'être gravé sur la colonne de granit du monument aux Morts.

« Louis Étienne Hardy est bien mort pour la France le 6 novembre 1918 ; la mention est inscrite sur sa tombe au carré militaire du cimetière de Lagoubran à Toulon et pourtant, son nom n'est gravé sur aucun monument aux morts. Il a été bel et bien oublié » a déclaré Daniel Dahiot.

Marie-France Hardy, épouse du petit-neveu de Louis-Étienne Hardy, a tenu à faire le déplacement depuis le Morbihan pour rendre hommage à son aïeul par alliance.

Les participants ont été invités à se rendre à la salle Unisson au vin d'honneur offert par la Municipalité. Un repas organisé par l'UNC a clôturé cette journée.



Un 104^e soldat baiséen mort pour la France retrouvé

Il y a 100 ans, le monument aux Morts pour la patrie fut érigé en janvier 1922 à la mémoire des Poilus de la Grande Guerre.

Le 28 février de cette même année, ce monument était inauguré et béni. Il était alors placé sur le côté sud de l'église.

A la suite du réaménagement de l'espace ur-

bain du centre bourg, le déménagement du monument a eu lieu le 17 octobre 2011 pour le placer devant le Centre culturel du Vieux Porche.

Son inauguration eu lieu le 18 novembre 2012.



VIE MUNICIPALE

Suite au déplacement de notre monument aux Morts et à l'initiative conjointe de l'association des anciens combattants (UNC) et de la mairie, des recherches historiques ont été menées qui nous ont permis de rectifier certaines erreurs et oublis. Un ouvrage a d'ailleurs été publié en 2014 faisant état de ses recherches dans le cadre du centenaire de la déclaration de la Grande Guerre.

C'est ainsi que six noms de soldats furent retrouvés. Six soldats oubliés dont les noms seront gravés dans le granit de cette colonne afin de réparer cet oubli et d'honorer leur mémoire. Le 6 novembre 2022, était fêté le centenaire de l'édification du monument aux Morts pour la patrie, il fut érigé en janvier 1922, à la mémoire des Poilus de la Grande Guerre.

Dans le cadre de la publication d'un second volume édité tout récemment par l'UNC et portant sur les soldats de Bais mobilisés dans la Grande Guerre 1914-1919, un 7e soldat oublié fut retrouvé.

Il s'agit de Louis Etienne Hardy, né à Bais en 1883. Orphelin de père un an après sa naissance, la famille, la fratrie se retrouve alors éclatée.

Dans les registres matriculaires dans la Subdivision militaire de Vitré de la classe 1903, nous retrouvons Louis comme ayant pris un engagement en 1902 dans la marine à Brest. Il n'a alors que 19 ans.

Il changea fréquemment de lieu de résidence en France. Marié en 1909 dans la Val-de-Marne, ce couple donnera naissance à trois enfants. Malheureusement le funeste destin frappe cette jeune famille. Son premier enfant décède en 1915, le second et sa jeune épouse en 1917.

Après avoir quitté son unité de combat, Louis se trouve versé en subsistance au dépôt de la

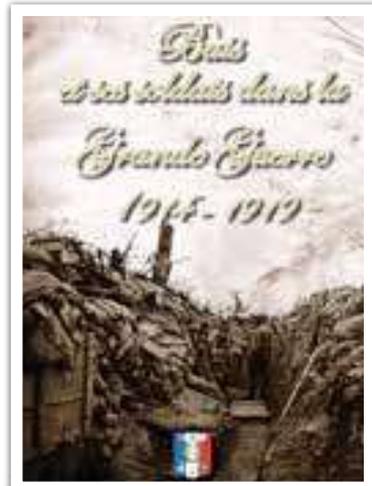
section des Coloniaux à Fréjus Saint-Raphaël le 1er août 1918.

Le 4 novembre 1918, Louis est hospitalisé à l'hôpital complémentaire n°6 à Toulon pour une grippe. Il est alors transféré à l'hôpital des mécaniciens maritime à Toulon où il décèdera le 6 novembre d'une maladie broncho-pneumonie double, imputable au service.

Louis est reconnu Mort pour la France, il repose au cimetière du Carré militaire à Toulon.

En 1932, le destin frappe à nouveau le dernier membre de sa famille. Son fils aîné, Gabriel décèdera dans l'année de ses 20 ans. Selon la loi du 28 février 2012, il s'ensuit pour toutes les personnes dont l'acte de décès comporte la mention « Mort pour la France », l'inscription de leurs noms sur les monuments aux morts de leurs communes de naissance ou de leur dernière domiciliation est obligatoire.

Cet oubli est aujourd'hui réparé. Louis Etienne a son nom de gravé sur le monument aux Morts de la commune pour la postérité au même titre que ces frères d'armes morts pour la France. Les honneurs lui ont été rendus lors de la cérémonie du 6 novembre en présence des élus, des pompiers et de Mme Marie-France Hardy, épouse du petit-neveu de Louis-Etienne Hardy.



Source :

Daniel DAHIOT

« **Bais et ses soldats dans la Grande Guerre 1914-1919** »

éd. UNC (160 p.). Prix : 18 €

Vous pouvez réserver votre livre directement auprès de l'auteur :

Daniel DAHIOT

16, chemin du Fresne - 35680 Bais

Tél : 06 22 96 19 39

Mail : dahiotdaniel@orange.fr

Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J)



A la suite des élections qui se sont déroulées le 7 octobre à la salle des mariages, 12 jeunes ont été élus par leurs camarades.

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni pour la première fois durant les vacances de la Toussaint.

Après la visite de la mairie, chacun a pu se présenter, discuter et échanger dans la salle du Conseil Municipal comme de vrais élus municipaux !

Après cette première réunion en présence des élus de la commission du Conseil Municipal des Jeunes, des adjoints et du Maire, une remise des écharpes a précédé le pot de l'amitié partagé avec les parents des jeunes élus.

Lors de la réunion du 2 décembre, les jeunes élus ont émis leurs souhaits pour s'investir dans des domaines qui leurs tenaient à coeur.

Après l'analyse des idées émises par les jeunes, trois commissions ont été créées :

Commission Sport :

Idées : Fête du sport, Handball, Gymnastique
Soan Couason, Charline Le Maguer, Sarah Lemoine, Eline Boisseau

Commission Jeunesse :

Idées : Espace Jeunes pendant les vacances scolaires, courses d'orientation, chasse au trésor,

Organiser une journée spéciale jeunesse où seraient présents : l'Outil en main, Pêle-Mêle,

et des animateurs sportifs.

Alexis Sébillet, Auriane Bourmalo, Sacha Godet

Commission environnement, cadre de vie :

Idées : Éco Journée, jardin partagé, espace jeux dans les nouveaux lotissements, réduire les incivilités à la salle de sports.

Fanny Marquet, Léonie Marion

Chaque groupe a travaillé dans différentes salles de la mairie afin de faciliter les échanges.

La prochaine réunion est prévue le 22 février 2023.





Pêle-mêle sports et loisirs

L'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs est chargée par la Commune de l'animation enfance péri et extrascolaire. Elle intervient ainsi sur l'Accueil de Loisirs les mercredis et lors des vacances. Elle propose aussi des séances de Sport-Santé à l'attention des séniors et des personnes en recherche d'une pratique sportive douce et accompagnée pour leur santé, leur bien-être.

L'accueil de loisirs :

Les mercredis :

De septembre à octobre, nous avons proposé divers jeux collectifs et sportifs en intérieur grâce à la mise à disposition de la salle de sports avec l'athlétisme comme fil conducteur à notre nouvel animateur qui est aussi éducateur sportif.

Nous avons également proposé des activités manuelles autour des animaux et un parcours de motricité pour les plus petits.

Tout cela dans le cadre du plan mercredi, pensé en cohésion avec la commune et les partenaires éducatifs rayonnant sur Bais auprès de vos enfants.

Les vacances de la Toussaint :

Pour ces premières vacances, nous avons proposé deux temps forts :

- ▶ Une sortie au « Parc en Folie » pour les enfants de plus de 6 ans ;
- ▶ Un spectacle « Voyage au pays de Bambou » pour les enfants de moins de 6 ans.

Chaque semaine reposait sur un thème autour duquel l'équipe d'animation a proposé des activités et jeux divers ; Escape Game, Olympiade d'Halloween, chasse aux bonbons, mais aussi fabrication de lanternes, et découverte. Les mercredis de novembre à décembre, il a été proposé de découvrir et pratiquer le Tir

à l'arc - soft archery - et le Basket-ball, tout en pratiquant des loisirs créatifs à l'aide de ce qu'ils auront glané lors de leurs ballades à la découverte de l'automne.

Modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs :

L'Accueil de Loisirs Pêle-Mêle est ouvert aux enfants scolarisés en journée complète de 3 à 12 ans aux périodes suivantes :

- ▶ Mercredis : accueil tous les mercredis en journée ou en ½ journée.

Vacances :

- ▶ Vacances de Noël : du 19 au 23 décembre 2022 inclus,
- ▶ Vacances d'Hiver : accueil du 11 février au 24 février 2023 inclus,
- ▶ Vacances de Printemps : accueil du 15 avril au 1er mai 2023 inclus,
- ▶ Vacances d'Été : du 10 au 29 juillet puis du 14 au 31 août 2023.

Horaires d'accueil :

- ▶ En journée : de 8h30 à 17h30,
- ▶ En demi-journée avec repas : de 8h30 à 13h30 ou de 12h30 à 17h30,
- ▶ En demi-journée sans repas : de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30.

Des garderies sont possibles de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.

Sport :

Les séances de sport-santé sont proposées les vendredis de 14h30 à 15h30.

Les séances de sport et marche ont lieu les jeudis de 14h30 à 15h30 à la salle des Sports.

Ces séances sont destinées aux adultes de tout âge souhaitant reprendre une activité sportive pour leur bien-être.

CONTACTS :

Accueil de Loisirs : ☎ 06 19 38 02 88 – 06 16 60 16 89 • sportsetloisirs@pelemele.org

Sport-Santé : ☎ 07 74 35 21 07 ou coordinationsport.pelemele@gmail.com

Site internet : pelemele.org Facebook : [PeMeLe.SportsetLoisirs](https://www.facebook.com/PeMeLe.SportsetLoisirs)



Cours d'Arts Plastiques au centre culturel de Bais

Chaque mercredi
de 15 h 30 à 17 h



Les activités proposées par l'école d'arts plastiques Vitré Communauté sont ouvertes aux enfants, jeunes et adultes amateurs, désireux d'exercer et d'enrichir leur regard, de découvrir et pratiquer les arts plastiques dans leur diversité.

Avec l'aide d'un professeur, dans une

atmosphère conviviale, chacun à son rythme, selon son âge, son niveau, sa personnalité, peut expérimenter et approfondir de nombreux matériaux, outils, thématiques et techniques, acquérir des bases et développer sa créativité.

Une sélection des travaux sera exposée en fin d'année.

Il est toujours possible de s'inscrire.

**Les cours sont dispensés au
1^{er} étage du Centre Culturel
du Vieux Porche**

CONTACT :

☎ 02 99 74 68 62

ecoleartsplastiques@vitrecommunaute.org

Médiathèque Municipale

Pour terminer l'année sur un air de fête...



La médiathèque de Bais, en partenariat avec celle de Louvigné-de-Bais, a proposé un spectacle contant les relations d'un frère musicien et d'une petite sœur un peu envahissante. Le spectacle a rassemblé plus de 100 spectateurs.

« A deux, c'est mieux » par Loulibop.

Un frère et une soeur partagent leurs histoires d'enfants, entre querelles, jeux et réconciliations.

Histoires ponctuées de chants engagés et rythmés.

Musique, chants et danse ont rythmé cette soirée colorée par des jeux de lumières. Des notes douces ou plus vives au son de divers instruments, des textes engagés et actuels, des chorégraphies parfois mouvementées ont entraîné les spectateurs dans des danses, jusqu'au final qui a réuni les enfants sur la scène, au plus près des artistes et de leurs instruments.

Le CD du spectacle est empruntable à la médiathèque.

Quelques-unes

de nos prochaines animations :

- Prix des Incorruptibles, jusqu'en mai 2023
- Nuits de la lecture, du 19 au 22 janvier 2023, sur le thème de la peur
- Festival Amstramgram, du 1^{er} au 11 février 2023
- Exposition « Jardins et espaces verts », du 1^{er} mars au 29 avril.

Inscription :

L'abonnement est gratuit et valable dans chacune des 35 bibliothèques du réseau Arléane.

Horaires d'ouverture :
Mercredi 13h00 – 18h00
Vendredi 17h00 – 18h30
Samedi 10h00 - 12h00

Retrouvez nos actualités sur le portail Arléane :
<https://arleane.vitrecommunaute.bzh>

CONTACT :

**Centre culturel du Vieux Porche
Espace des Fontaines - 35 680 BAIS**

☎ 02 99 76 57 10 - mediatheque@bais35.fr

Forum des associations

C'est devenu le rendez-vous incontournable de la rentrée de septembre pour les associations de Bais.

Depuis plusieurs années, les associations investissent le complexe sportif le premier samedi du mois de septembre pour présenter leurs associations au public à la recherche d'une activité sportive, culturelle, associative, etc.

C'est l'occasion pour les associations de recruter de nouveaux adhérents et bénévoles.

Vous voulez pratiquer un sport, un loisir ? Vous

investir comme bénévole ?

C'est le moment idéal pour rencontrer les bénévoles qui font

vivre les associations et pourquoi pas vous impliquer au sein d'un club.

Le prochain Forum des associations est prévu le samedi 2 septembre 2023.



Inventaire participatif du patrimoine, transmettez votre savoir !

Dans le cadre de sa politique de développement et de diversification de l'offre culturelle et touristique du territoire, la municipalité lance un appel à contribution afin de participer à l'inventaire du patrimoine culturel de Bretagne sur le plan local.

Fondé en 1964 par André Malraux, alors ministre de la Culture, et inscrit dans la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique » (art.95, I).

L'Inventaire est une recherche de terrain qui observe, analyse et décrit les oeuvres « in situ » en s'appuyant sur les sources d'archives et la bibliographie disponibles.

Le champ d'investigation est vaste et embrasse l'ensemble des biens créés de main d'homme sur la totalité du territoire national : architecture et urbanisme, objets et mobilier, qu'ils soient publics ou privés toutes périodes confondues.

Il s'inscrit dans une volonté de préservation des biens et/ou d'une mémoire commune, de valorisation auprès du public et de transmission des connaissances aux générations futures.

Le portail de l'inventaire du patrimoine culturel



de Bretagne (<https://patrimoine.bzh>) référence déjà plus de 450 notices concernant la commune de Bais et portant sur des biens datant du 7e au

19e siècle tels que

manoir, ferme, maison de maître, moulin, église, chapelle, pont mais également des tableaux, autels, calices, bénitiers, décors architecturaux, etc.

L'objectif est donc ici d'établir un état des connaissances du patrimoine culturel de la commune par l'étude. Dans un second temps, des actions de valorisation / médiation pourront être menées afin de contribuer à l'attractivité du territoire et au tourisme local à travers son histoire.

Erudit, observateur, passionné d'histoire et d'archéologie, d'art et de littérature, manifestez-vous, transmettez votre savoir !

Mené en partenariat avec l'Association des Amis du Patrimoine de Bais, votre aide sera des plus précieuses pour contribuer à la promotion culturelle et touristique de votre commune.

Entre amis ou en famille, comme un jeu de piste, partez à la recherche des vestiges perdus de Bais !

Votre aide est précieuse. Signalez-le-nous (localisation + photos + matériaux + dimensions) à ville@bais35.fr

École Jacques Prévert



L'équipe éducative au complet s'est réunie avant la rentrée pour préparer l'école. Quatre nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe cette année : Marie DELEPINE, Marion BEAUMANOIR, Amélie GARNIEL et Tiphaine GASTEBOIS.

Les 153 élèves de l'école sont répartis dans sept classes.

La semaine du goût

Du 10 au 14 octobre 2022

Une intervenante est venue cuisiner des fruits et des légumes d'automne avec les deux classes de maternelle. Les enfants ont également préparé une soupe de légumes et une compote.

Marie-Renée RUPIN est venue cuisiner avec les cinq autres classes. Au programme : découverte d'une plante sauvage cueillie à Bais et préparation d'une recette intégrant cette plante. Les enfants ont eu le bonheur de (re) découvrir les orties, le plantain, les nèfles et le cinorrhodon.



La démocratie à l'école

Les élèves ont voté pour élire deux délégués dans chaque classe. Les délégués se réuniront trois fois dans l'année pour mener leurs projets.



Les CM1 et les CM2 ont également voté pour leurs représentants au Conseil Municipal des Jeunes en présence de M^{me} CLOUET.

Etre solidaire, ça s'apprend



Avec leurs enseignantes, les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 se sont mobilisés en faveur de la lutte contre les leucodystrophies en participant à la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie ». Les enfants ont été sensibilisés par une dictée puis ils ont couru pour récolter de l'argent qui sera reversé à l'Association ELA.

Chaque semaine, les élèves lecteurs viennent lire des albums aux élèves de maternelle qui attendent se rendez-vous avec impatience !



Les élèves de MS et de GS ont appris à manipuler des petits robots abeilles. Un premier pas dans l'univers de la programmation.



Inscriptions :

Pour visiter l'école, vous pouvez nous contacter par mail (ecole.0350121s@ac-rennes.fr) ou par téléphone (le mardi). Une visite en images est également disponible depuis le site internet.

Pour inscrire vos enfants, il faut retirer un dossier en mairie et prendre rendez-vous avec la directrice au 02 99 76 38 49.

Site internet : <http://www.ecole-jacquesprevert-bais.ac-rennes.fr>



Amicale Laïque

École Jacques Prévert

L'amicale laïque de l'école publique Jacques Prévert est composée de six membres qui composent le Bureau et de dix membres actifs.



Le Bureau est composé de : (de gauche à droite)
Vice-Président Vincent BOISSEAU
Secrétaire Aurélie LOUAZEL
Vice-secrétaire Laura MOUSSU
Trésorière Céline DURPOIX
Vice-Trésorière Clarisse CHEVRIER
Président Jean-Charles LAIRY

Nous avons décidé pour cette nouvelle année, composée majoritairement de nouveaux membres, de renouer avec les événements qui avaient dû être abandonnés en raison de la crise sanitaire.

Les temps forts seront :

- L'organisation du loto le vendredi 24 mars 2023 à la salle UNISSON,
- La chasse aux oeufs le dimanche 16 avril au CRAPA,
- La kermesse de l'école le samedi 24 juin au stade de foot.

L'ensemble des sommes récoltées auront pour but de financer un voyage pour les élèves du CE1 au CM2.

Nos événements sont ouverts à tous. N'hésitez pas à vous joindre à nous.

CONTACT :

Mail : amicalelaiquebais@gmail.com

École Notre-Dame d'Alliance

Les effectifs

A la rentrée 2022-2023, l'école comptait 185 élèves sur sept classes, de la Toute Petite Section au CM2.

Une pré-rentrée pour les élèves de Toute Petite et Petite Section :

Pour la troisième année consécutive, l'école Notre Dame d'Alliance a organisé une matinée de pré-rentrée pour les élèves de TPS-PS le mardi 30 août en petits groupes échelonnés. L'occasion pour les enfants de découvrir leur classe en effectif réduit et de se sentir rassurés pour la rentrée. Pour les parents, l'occasion de rencontrer l'enseignante et l'ASEM et d'échanger plus sereinement.

Cette pré-rentrée fait désormais partie de l'accueil des petits.

Projets :

Notre thème d'année est « Arts du spectacle ».

L'occasion de proposer aux élèves divers animations pédagogiques comme les spectacles de Vitré Communauté au Centre Culturel Jacques Duhamel.

Cette thématique nous promet également un beau spectacle pour la kermesse de fin d'année.

Pièce de théâtre, pour et par les élèves de l'école :

Cette année, les élèves de CE2-CM2 vont jouer une pièce de théâtre « Panique chez le Père Noël » pour les autres élèves de l'école à l'occasion du spectacle de Noël. Une représentation sera également proposée pour les parents des élèves apprenti-comédiens.



Le 13 octobre, les élèves du CE1 au CM2 ont élu leurs délégués de classe :

En CE1 : Léopold Lorho et Noëly Teillet

En CE2 : Jules Haigron et Romy Esnault

En CM1 : Ywen Chevillon et Léna Roux

En CM2 : Mathéo Verbeke et Anaëlle Lotton

Les sujets de réflexion pour cette année et qui seront repris en Conseil d'établissement sont entre autres :

► L'économie d'énergie : comment économiser l'eau, l'électricité, le chauffage, le papier à l'école ?

► L'aménagement de la cour, avec le rachat d'une structure jeux.

Dans le cadre du programme pédagogique du Syndicat Départemental d'Énergie 35, les classes du cycle 3 bénéficieront d'une intervention sur les enjeux de la transition énergétique.

Cette année, tous les élèves de la Petite Section au CM2 participeront au Prix des Incorruptibles, premier prix littéraire décerné par



les jeunes lecteurs, après la lecture d'une sélection de livres ou d'albums tout au long de l'année.

Les élèves du CP au CM2 participeront également comme chaque année au concours Kangourou des mathématiques le 16 mars 2023.

**A noter dans vos agendas :
Samedi 28 janvier 2023 :
Portes Ouvertes de 10h à 12h**

Endurance
de l'école
le 21 octobre
2022



Jeux UGSEL
de la rentrée le
23 septembre au
terrain de sports de
Bais, du CP au CM2
dans la cour avec
tous les élèves de
l'école.

Coordonnées de l'école :

École Notre Dame d'Alliance

1, rue de l'Écu

35680 BAIS

☎ 02 99 76 32 66

Renseignements et inscriptions

au 02 99 76 32 66 ou par mail

eco35.notre-dame.bais@enseignement-catholique.bzh

<http://ecolendalliance.toutemonecole.com>

Cheffe d'établissement : M^{me} Corinne HEUDE

APEL École Notre-Dame d'Alliance

L'A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) s'est réunie le 18 octobre 2022 lors de l'Assemblée Générale pour réaliser le bilan de l'année passée, notamment les succès de la soirée Loto et de la kermesse, et du plaisir partagé de pouvoir retrouver les familles à ces occasions.

Vous pouvez dès à présent noter dans vos

agendas les prochaine manifestations de l'année 2022-2023 :

- Opération Goûter (vente de jus de pommes ou de poires et de gâteaux BIJOU),
- Participation au Marché de Noël le 11 décembre avec Festi Bais,
- Soirée Boum Zumba en janvier 2023,



VIE SCOLAIRE

- ▶ Portes Ouvertes de l'école le 28 janvier 2023,
- ▶ Loto le 3 mars 2023,
- ▶ Chasse aux œufs,
- ▶ Vente de saucissons en mai,
- ▶ Kermesse de l'école le 11 juin 2023,
- ▶ Soirée Galettes Saucisses pour clôturer l'année.

Ces opérations ont pour but de récolter des fonds afin d'aider les projets pédagogiques de l'école. Une partie des fonds est également reversée à l'OGEC.

Lors de l'Assemblée Générale, le Bureau de cette nouvelle année a été voté :

- ▶ Président : Mickael MAUGERE
- ▶ Vice-Président : Freddy VIEL
- ▶ Trésorière : Aurélie TIRIAU
- ▶ Vice-Trésorière : Aline CHEVRIER
- ▶ Secrétaire : Christelle SEBILLET
- ▶ Vice-Secrétaire : Pauline CROYAL



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres : Sévérine CHARPENTIER, Cindy GALLARD, Andréa HERISSON et Rozenn LEBRETON ; qui viennent renforcer l'équipe des membres déjà présents : Vanessa CHEDEMAIL, Alizée GOGUELY, Benoit GODET, Stéphane POTTIER, Géraldine CREN-LAUR, Aurélie DIEULLE, Pauline HARDY, Natacha DUPRE, Mélody BELLOIR et Agnès MUSSON. Toute l'équipe de l'APEL souhaite une bonne continuation aux membres sortants :

Sabrina HURTEAU, Alexandra BROCHARD, Fabien PUYDOYEUX-BAYLE et Lucie ROSSET.

Si vous souhaitez donner un petit coup de pouce à l'association lors des évènements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

CONTACT :

apel.bais@gmail.com

Page Facebook

Apel Notre-Dame d'Alliance Bais

OGEC École Notre-Dame d'Alliance



Depuis septembre, les activités scolaires ont repris dans un contexte normal et nous nous en réjouissons.

En octobre dernier, nous avons mis en place une randonnée VTT qui a rencontré un vif succès pour cette 1ère édition. Nous remercions chaleureusement les participants.

Une seconde édition est en cours de réflexion. Nous réfléchissons pour une mise en place

d'une nouvelle randonnée, peut-être sur une autre période, des distances différentes...

L'opération fromages de Savoie est de nouveau d'actualité pour le bonheur des papilles en prévision des fêtes de fin d'année.

Nous vous rappelons les autres activités de l'association (chocolat de Pâques, étiquettes AQuiS, récupération des cartouches d'encre à déposer dans la boîte à lettres dédiée à cet effet, papier...).

CONTACT :

ogec.notredamedalliance.bais35@gmail.com

Page Facebook

OGECNotreDamedAllianceBais



Festi'Bais



La première édition du village de Noël de Festi'Bais a eu lieu le dimanche 11 décembre à l'espace des Fontaines.

Grâce aux généreux donateurs de légumes et à l'aide précieuse du Foyer de vie et de la maison de retraite de Bais, ce ne sont pas moins de 80 litres de soupe qui ont été réalisés pour l'occasion.

Malgré le froid, ils étaient une vingtaine d'exposants à proposer leurs créations artisanales ou leurs produits à déguster au marché de Noël installé sous chapiteaux.



Fanfare, magicien, ateliers pour enfants, maquillage, chiens de traîneaux, chant des enfants, conte de Noël... des animations qui ont ravi les visiteurs venus très nombreux à cet événement.

Le Père Noël nous a fait le plaisir de nous rendre visite et a fait une arrivée remarquée en chiens de traîneaux. Les enfants ont pu prendre une photo avec lui dans un décor réa-



lisé par l'association. Les adultes se sont aussi prêtés au jeu.

Pour prolonger ces moments de partage, l'association a ouvert le chalet deux soirs par semaine jusqu'à Noël.

Au menu :



Boissons chaudes et froides pour les petits et grands et quelques friandises. Des huîtres ont été également proposées lors de l'ouverture du marché le vendredi soir et la veille de Noël.

Bien que le bilan financier ne soit pas encore fait, l'association Festi'Bais a gagné son pari : réunir, partager dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



CONTACT : Dany SAULNIER
festibais35680@gmail.com

Celtic Truck Show



Après deux années d'absence, l'association Celtic Truck Show a proposé les 10 et 12 septembre 2022 une nouvelle exposition de camions décorés. Ils étaient encore une soixantaine à être venus de toute la France et d'Europe.

Cette édition a rencontré un vif suc-

cès notamment lors du défilé du samedi soir ! Un spectacle pour petits et grands qui a été fortement apprécié au vu des retours positifs circulant sur les réseaux sociaux.

Cet événement sera reconduit l'année prochaine.

La date à retenir sera le week-end du 23 et 24 septembre 2023.

CONTACT :

Emmanuel HERVOUIN

celtictruckshow@gmail.com

Club des 3 Raquettes



Cette nouvelle saison, les jeunes adhérents bénéficient d'horaires élargis pour la pratique du tennis et badminton, encadrés par Nicolas Corbières (Pêlé-Mêlé).

Les jeunes badistes ont pu profiter du stage de perfectionnement, organisé par Vitré Communauté, à la Guerche-de-Bretagne, durant les vacances de la Toussaint.

Pour les adultes, la section badminton reprend en Loisir. Des rencontres DIC (Détente Inter Club) ont lieu régulièrement. Le



club a organisé son 2e Blackminton, le 2 décembre dernier. La section tennis Loisir, attend de nouveaux adhérents. Plusieurs créneaux horaires sont disponibles, pour pratiquer. Rappel, les deux premières séances sont gratuites. Nous vous attendons dans un esprit de détente et de loisirs.

A vos raquettes !

Tennis et tennis de table jeunes : lundi 17h - 18h30
Tennis et tennis de table adolescents : lundi 18h30 - 20h
Badminton jeunes : mardi 17h - 18h30
Badminton adolescents : mardi 18h30 - 20h
Badminton adultes : lundi & mercredi 20h - 22h
Tennis adultes : mardi & vendredi 20h - 22h Samedi 9h30 - 12h30

CONTACT :

Sébastien SÉBILLET - Facebook : ClubDes3Raquettes-Bais35



Gym Form'B

L'association Gym Form' B a repris ses cours. Les activités proposées sont accessibles à toutes et à tous.

Il reste encore de la place pour :

▶ Gym douce le lundi de 15h45 à 16h45
▶ Multisport enfants de 3 à 6 ans le mercredi de 17h à 18h

▶ Fitness le jeudi de 20h30 à 21h30

Il est encore possible de s'inscrire.

Venez nombreux découvrir ces activités sportives.



CONTACT :

Christiane COUDRAY

☎ 06 12 72 20 51

US Bais Football

La nouvelle équipe dirigeante se tourne vers l'avenir du club et fait appel à vous !

La saison 2022/2023 a débuté pour l'US Bais.

Le club compte 118 licenciés dont 78 ont moins de 13 ans.

Emmenée par le coach Sandy Roe, c'est une année de transition, voire même de reconstruction. Pour notre équipe fanion, l'objectif est clair. Cela passera entre autres par l'assiduité aux entraînements. Les joueurs doivent réapprendre le collectif, évoluer ensemble tout en prenant un maximum de plaisir et les résultats suivront.

Concernant les jeunes, l'effectif est conséquent dans nos catégories U6 à U9. Les séances d'essai du début de saison portent leurs fruits. Fort d'un groupe d'une trentaine d'enfants, ceux-ci se retrouvent aux entraînements le

vendredi et lors de rassemblements le samedi dans les communes avoisinantes auprès de bénévoles engagés qui s'investissent pour leurs équipes en ayant pour objectif le partage et de faire progresser. Pour les catégories U10 à U17, le club fait partie du groupement jeunes Bais/Louigné.

Le groupement compte trois équipes U10/U11, deux équipes U12/U13, une équipe U14/ U15 et une équipe U16/U17. Pour ce début de saison 2022/2023, les résultats sont dans l'ensemble très satisfaisants.

Enfin, pour l'aspect festif et détente, l'association a programmé plusieurs événements.



Dates 2023 à retenir :

- ▶ Samedi 25 mars : soirée familiale
- ▶ Samedi 27 mai : tournoi des jeunes
- ▶ Dimanche 28 mai : tournoi familial
- ▶ Dimanche 4 juin : randonnée VTT

CONTACTS :

JOLIVET Ludovic ☎ 06 74 95 29 92

LIGER Laurent ☎ 06 85 67 94 80

VIGNEAU Nicolas ☎ 06 14 31 75 30



Dojo Vitréen



La section de Judo de Bais se développe bien en attendant le futur Dojo solidaire. Depuis la rentrée 2022/2023, le Dojo Vitréen a enregistré 57 inscriptions. Il reste néanmoins de la place dans

certains créneaux.

- ▶ Cours 1 Eveil judo les 4/5 ans : 9 inscrits
- ▶ Cours 2 Judo enfants des 6, 7 et 8 ans : 25 inscrits
- ▶ Cours 3 Judo pré-ados des 9 à 12 ans : 12 inscrits
- ▶ Cours Taïso : + de 16 ans : 11 inscrits

Vous pouvez toujours inscrire vos enfants de 4/5 ans, et venir vous détendre au Taïso, 2 cours d'essai gratuits vous sont toujours proposés. Inscriptions en ligne sur le site du DOJO VITREEN : www.dojovitreten.com

Les 11 et 12 octobre dernier, les jeunes enfants de 9 à 12 ans du Dojo Vitréen ont participé à l'animation organisée par le Comité Départemental de Judo35 et France Judo pour l'évènement « Itinéraire des champions ». Six champion.ne.s de judo étaient présent(s)(es), voici leurs parcours :

- ▶ Cyrille Maret —> Médaille de bronze aux

JO 2016 à Rio de Janeiro et vice-champion du monde 2019 à Tokyo

- ▶ Céline Lebrun —> Championne du monde en 2001 et vice-championne olympique 2000 de Sydney
- ▶ Guy Delvingt —> 5ème des Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984 et a été promu 8ème Dan en janvier 2020
- ▶ Nicolas Chilard —> Actuellement en Équipe de France, 2x champion de France (fierté bretonne)
- ▶ Fanny Estelle Posvite —> Médaille de Bronze aux Championnats du monde 2015, médaille d'or par équipe aux Championnats d'Europe en 2014 et médaille de bronze aux Championnats par équipe à Lisbonne en 2021
- ▶ Cathy Arnaud —> Championne du monde en 1987 en Allemagne et à Belgrade 8ème Dan en 2020.

Ces champion.ne.s ont pu partager leurs expériences avec les enfants. De beaux souvenirs gravés dans la mémoire de nos jeunes judokas.te.s.



CONTACTS :

5, allée de la hodeyere - 35500 Vitré
Directeur sportif : ☎ 06 70 34 54 04
Président : ☎ 06 99 89 77 50
dojovitreten@gmail.com

Hawks



Suite à des interventions régulières d'animation et initiation à la pratique du baseball auprès des jeunes Baiséens, ces derniers ont pu découvrir que ce sport de bat peut se pratiquer à quelques kilomètres de chez eux à La Guerche-de-Bretagne sur des infrastructures dédiées. Une petite dizaine de jeunes et moins jeunes de la commune pratiquent le baseball au sein des Hawks dès l'âge de 4 ans, parmi les 300 adhérents que le club compte désormais après

35 ans d'existence. Un système de covoiturage se fait naturellement pour assurer les trajets

entre la commune et les infrastructures.

La pratique, aussi féminine que masculine, se déroule en salle de La Guerche l'hiver et en extérieur aux beaux jours. Possibilité de s'inscrire tout le long de l'année dès 4 ans, jusqu'à la pratique adulte loisir mixte.

CONTACT :

☎ 02 23 55 54 63 / contact@hawks.fr
www.hawks.fr
Yannick Pasquer : Vice-Pdt Hawks Baseball Softball ☎ 06 08 74 98 19
La Guerche-de-Bretagne - Janzé - Pays de Châteaugiron



Les Voltigeurs

Cette année le club compte sept équipes pour un total de 60 licenciés engagés en championnat départemental : une équipe U9 mixte, une équipe de U11G, une équipe de U13F, une équipe de U15F, une équipe de U15M (entente avec La Guerche de Bretagne), une équipe de U18F, une équipe de SF (entente avec La Guerche-de-Bretagne).

Il reste des places pour les séances du mercredi matin de 10h30 à 12h (inscription sur place) pour le baby basket. Tous les entraînements sont encadrés par un entraîneur de Vitré Communauté car nous souhaitons donner de bonnes bases de basket dès le début de leur apprentissage « basket ».

L'opération Basket Ecole réalisée à Bais ainsi que notre présence au Forum des associations début septembre ont été un succès puisque les six nouveaux enfants licenciés ont permis de compléter nos équipes U9 et U13 filles.

Nous nous devons d'accompagner la progression de nos jeunes équipes et continuer notre projet de formation d'arbitres. Nous pouvons compter cette saison sur l'investissement de nos jeunes U18 pour le coaching des U9, U13. Un grand merci ! Nous comptons sur vous, chaque week-end

pour venir encourager et soutenir nos équipes dans le plus grand fair-play. Le club recherche toujours des membres pour accompagner la commission sponsors, essentielle à notre pérennité par son apport financier.



Côté festivité les dates à retenir :

- ▶ Galette des rois en janvier programmée après les rencontres du samedi
- ▶ L'Assemblée Générale et le pique-nique familial en juin 2023 suivi de jeux animés en famille.

Nous vous attendons nombreux !!
Les VOLTIGEURS vous souhaitent une bonne année 2023 !

CONTACTS :

M. PAILLARD ☎ 06 76 57 03 81

G. ROUSSEAU ☎ 06 13 79 92 30

voltigeurs.domalain@gmail.com

Toutes les infos sur le site internet :

<https://lesvoltigeursdomalain.kalisport.com/>

Espritzen

A ce jour nous sommes 49 adhérents dont un tiers vient de l'extérieur de Bais.

- ▶ 2 cours sont proposés le mardi à 18h45 et 20h avec Mélanie BREMONT
- ▶ le mercredi avec Christine HOAREAU à 10h.

Le yoga, un art de vivre ?

Nous sommes de plus en plus nombreux à constater que le yoga est de plus en plus perçu comme une discipline sportive ou une discipline uniquement posturale.

« Ma vision et mon approche du yoga est fondamentalement reliée à la vision traditionnelle ayant été formée au Népal. Le yoga s'est aujourd'hui beaucoup développé en Occident mais nous oublions l'essence même de cet art de vivre... J'essaie donc de réintroduire dans mes cours non seulement les postures mais également toute la philosophie qu'il y a derrière pour accompagner mes élèves à retrouver une certaine union et harmonie avec leur corps et leur mental pendant la pratique » déclare Mélanie BREMONT.

En effet, le mot Yoga est un dérivé du mot Sanskrit Yuj, souvent interprété comme UNION. Le Yoga est donc une union et un

équilibre constant. Le yoga est un chemin et un équilibre à avoir dans notre vie de tous les jours.

Les différentes pratiques et différents types de yoga que j'introduis dans chacun de mes cours dépendent de nos objectifs et de notre manière d'appréhender notre monde intérieur et extérieur. Celui-ci est un puissant outil de transformation intérieure pour élever sa conscience et vivre beaucoup plus en harmonie avec soi et avec les autres.

Changer le monde passe avant tout par se changer soi-même. Le Dalai-Lama le répète souvent « le temple se trouve à l'intérieur ». Autant de formations pour signifier qu'il ne s'agit pas de trouver un trésor caché dans la jungle mais qu'il s'agit bien de trouver un trésor caché en nous dont nous seuls avons la clef.



CONTACT :

Florence LORY

☎ 06 09 34 01 49

Espritzen35@gmail.com

Facebook : FB@Espritzen35



Amicale des Secouristes



Durant l'année 2022, l'Amicale des Secouristes a organisé cinq sessions PSC1 dont trois pendant les vacances de la Toussaint.

- ▶ 1 session Adultes le 22 octobre avec 9 participants de BAIS.
- ▶ 2 sessions Ados le 25 et 26 octobre avec 19 participants dont 14 de BAIS.

Pour les personnes formées aux gestes de pre-

miers secours, l'Amicale propose un recyclage gratuit à la salle UNISSON de 9h30 à 12h.

- ▶ 1 samedi matin par trimestre.

Voici les dates des formations PSC1 pour l'année 2023

- ▶ Formation adultes : samedi 22 avril et samedi 21 octobre de 8h à 17h30.
- ▶ Formation ados : mercredi 19 avril et mercredi 25 octobre de 8h à 17h30.

Recyclage gratuit les samedis 18 février, samedi 10 juin, samedi 9 septembre et samedi 18 novembre de 9h30 à 12h.

La 13^e édition du vide grenier, au vu des conditions climatiques défavorables, a connu une baisse de participation des exposants (98 sur 385 mètres linéaires).

Malgré cela la journée fut une réussite.

Merci à tous les bénévoles.

**Prochaine édition du Vide Grenier
le 24 septembre 2023**

CONTACT :

Loïc GILBERT : ☎ 06 68 87 67 15

Bais Activités Loisirs



Nos réunions ont lieu tous les mardis au 1^{er} étage du Centre Culturel du Vieux Porche de 14h et à 20h.

Nous nous retrouvons dans une ambiance conviviale pour réaliser diverses créations originales :

- ▶ Calendriers de l'avent, cartes pour diverses occasions, albums photos, tricot, cartonnage, peinture sur soie, mosaïque, etc...

Pour réaliser votre chef d'œuvre venez nous rejoindre.

CONTACT :

Jeanine FROC - ☎ 06 66 10 35 38

ADMR

L'ADMR, est le premier réseau associatif national de service à la personne (enfance et parentalité, handicap, services et soins aux seniors et entretien de la maison).

Sept salariés en CDI interviennent sur BAIS auprès de 40 usagers. Nous nous efforçons de répondre au mieux aux différentes sollicitations. L'ADMR est comme beaucoup, confrontée à des difficultés de recrutement qui perdurent.

Une dizaine de bénévoles sont également présents afin de participer et gérer cette vie associative, où chacun a son rôle dans les différentes missions confiées.

Une secrétaire salariée est présente à BAIS le lundi après-midi, mercredi toute la journée et vendredi matin au bureau situé au 1^{er} étage du Centre Culturel.



CONTACT :

Chantal - ☎ 02 99 76 32 02

Communauté locale de Bais de la paroisse de La Guerche-de-Bretagne

Rappel des messes à Bais 1^{er} et 3^e dimanche du mois à 11 heures



La communauté de Bais est heureuse de vous accueillir dans son Eglise.

Si vous souhaitez participer à la vie paroissiale, vous pouvez nous aider en prenant part à différents services : l'équipe liturgique, la chorale, le catéchisme des enfants, les visites de personnes, l'accompagnement des familles en deuil, le fleurissement de l'église, le ménage... Pour le catéchisme des enfants, il commence en CE1, mais peut se faire un peu plus tard pour ceux qui ont oublié. C'est d'abord une découverte de la religion chrétienne, puis un cheminement vers la première des communions. Les inscriptions se font fin juin, début juillet. Pour plus de renseignements, contactez Yolande RUBEILLON.

Toutes les informations et intentions de la Paroisse sont sur le site : rennes.catholique.fr/paroisse-notredamedelaguerche

CONTACTS :

Yolande RUBEILLON ☎ 06 10 65 23 74 - Irène OURY ☎ 02 99 76 51 22
Presbytère de La Guerche ☎ 02 99 96 22 10

INFOS PRATIQUES



Accompagnement aux démarches - Maison France Services

France services à La Guerche-de-Bretagne accompagne les usagers dans leurs démarches administratives quotidiennes. Ils aident ceux qui éprouvent des difficultés à effectuer certaines formalités sur internet.

Ce service public, proposé par la mairie, vous permet de trouver gratuitement et sur RDV : aide, conseil et accompagnement auprès des administrations et organismes partenaires tels que : (CAF, CARSAT, CPAM, Impôts, Justice...)

Nous mettons également à disposition des outils informatiques et accompagnons les usagers dans leurs utilisations (création d'une

adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

Des permanences ont lieu à la mairie :

CAF : tous les vendredi matin, de 9 h à 12 h, hors périodes scolaire, sur RDV

Conciliateur de justice : le 3^e jeudi de chaque mois, de 9h à 12h, sur RDV

Point Conseil Budget : (crédit, surendettement, optimisation du budget). Le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 14h à 17h, sur RDV

CONTACT :

Mairie de La Guerche-de-Bretagne 2, rue du Cheval Blanc - ☎ 02 99 96 21 09

Etat Civil

Carte d'identité

Vous devez présenter les documents suivants :

- ▶ Votre carte d'identité
- ▶ Une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes.
- ▶ Un justificatif de domicile.
- ▶ Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Le coût d'un renouvellement pour une carte d'identité est gratuit si vous rapportez votre ancienne carte.

Pour un passeport, le coût est de 86 € en timbres fiscaux pour un majeur.

Pour un mineur jusqu'à 14 ans : 17 €

Entre 15 et 17 ans : 42 €

Il faudra procéder à l'achat en ligne avant votre rendez-vous en mairie.

1 Pré-demande en ligne (Nouveau)
Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes.
<https://passport.ants.gouv.fr/services/autres/realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CN>

2 Se rendre dans une mairie
• Si pré-demande en ligne : Fournir numéro et code de la pré-demande
• Sinon il vous faudra remplir un formulaire à la mairie

3 Réunir des documents différents selon :
• Si votre carte d'identité est encore valide
• Si votre carte d'identité est périmée en dessous de 5 années
• Si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans

4 Récupérer sa nouvelle carte d'identité
La nouvelle carte d'identité est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier. Vous disposez d'un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.



Naissance, reconnaissance et décès

Lors de la naissance de votre enfant si vous n'êtes pas mariés, vous devrez reconnaître votre enfant à la mairie dans les cinq jours qui suivent l'accouchement. Pour effectuer cette démarche, il vous suffit de vous présenter en mairie, avec un justificatif d'identité et un justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois.

Concernant la déclaration de décès, la démarche doit être faite à la mairie du lieu du décès dans les 24 heures qui suivent sa constatation. Cette démarche obligatoire est à réaliser par les proches, uniquement dans le cas d'un décès à domicile. Si le décès intervient en maison de retraite ou à l'hôpital, l'établissement se charge de réaliser la déclaration.

Pacs

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux personnes vivant en couple de même sexe ou de sexe différent. Ce contrat permet à deux personnes majeures d'organiser leur vie commune. Les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Le Pacs est enregistré en mairie ou chez un notaire. Renseignements en mairie.

Permis de conduire

Depuis fin 2017, l'ensemble des démarches liées au permis de conduire sont désormais dématérialisées. Les demandes de titres doivent obligatoirement être effectuées en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

(ANTS) sur www.ants.gouv.fr

La préfecture d'Ille et Vilaine assure un accompagnement téléphonique et prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15 au 02 99 02 10 39 (appel tarif local).

Vous pouvez contacter Maison France Service à La Guerche-de-Bretagne.

Plus de renseignements sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire ou [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Tout savoir sur le permis de conduire sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530

Cartes grises

Toutes les procédures d'immatriculation se font désormais en ligne sur le site :

immatriculation.ants.gouv.fr

Vous pouvez trouver des points numériques en préfecture et sous-préfecture pour vous assister dans vos démarches. Accompagnement téléphonique et prise de rendez-vous au point numérique de la préfecture du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15 au 02 99 02 10 39 (appel tarif local).

Vous pouvez contacter Maison France Service à La Guerche-de-Bretagne.

Plus de renseignements sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/Cartes-grises

Tout savoir sur le permis de conduire sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367

Jeunesse

Tu as entre 16 et 25 ans et besoin d'un accompagnement pour trouver un emploi, t'orienter, te former ? De rencontrer d'autres jeunes en participant à différents ateliers ? De partir à l'étranger ? Travail, formation, engagement, logement, mobilité... la Mission locale Porte de Bretagne est là pour t'apporter des solutions !

Depuis le mois de juillet, la Mission Locale est présente tous les premiers vendredis du mois, le matin, pour effectuer une permanence (sur rendez-vous) à la Mairie de Bais.

Alors n'attends plus, et contactes-nous pour prendre rendez-vous et pour plus d'informations sur nos différentes actus et ateliers !



CONTACT :

☎ 02 99 75 18 07 - contact@missionlocale-paysdevitre.fr
Site internet : « La Fourmilière » (www.missionlocale-paysdevitre.fr)

INFOS PRATIQUES



Le CLIC de la Roche-aux-Fées

Le Centre Local d'Information et de Coordination est un service de proximité d'information sur les droits des personnes de 60 ans et plus mais aussi une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il vous conseille et vous accompagne en toute confidentialité.

Nutrition, prévention des chutes, numérique, aide aux aidants, etc. Le CLIC propose également un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Les professionnels vous accompagnent dans la constitution de dossiers de demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de dossiers MDPH enfants comme adultes.

Au-delà des simples démarches administratives, les professionnels du CLIC écoutent, proposent un accompagnement personnalisé aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap afin de les orienter vers des droits auxquels elles pourraient prétendre.

Ce service est gratuit et fonctionne grâce à la prise en charge financière du Conseil départemental, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le soutien des communes du territoire.

Vous pouvez prendre rendez-vous par mail ou téléphone :

- La Guerche-de-Bretagne (Maison de santé), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé mercredi et jeudi matin)

CONTACT :
☎ 02 23 55 51 44
clic.rocheauxfees@orange.fr
www.clicrocheauxfees.fr



Dispositif ADDAN Accompagnement à Domicile aux Démarches Administratives et Numériques

Pour aider ponctuellement à prendre en main son environnement administratif et réaliser des démarches administratives en ligne

 Vous avez besoin d'un soutien pour assurer vos tâches administratives :

- tri, classement, identification des papiers ...

 Vous êtes en difficultés pour faire une démarche administrative, fournir les documents nécessaires pour un dossier :

- ex : APA ...

 Vous avez besoin d'aide pour les premiers usages du numérique :

- création de votre boîte mail,
- création et gestion de comptes : impot.gouv.fr, Ameli.fr, ...

- 1 Demande
- 2 Évaluation par le travailleur social
- 3 1 à 3 séances

- ✓ Pour les personnes isolées de + de 60 ans et vivant à domicile
- ✓ Isolement familial et/ou social
- ✓ Mobilité limitée
- ✓ Déficiences sensorielles
- ✓ Équipement non obligatoire



CONTACT :
☎ 06 73 75 80 83 - addan.clicraf@gmail.com



**L'Assurance
Maladie**



Vous avez de faibles ressources ?

La Complémentaire Santé Solidaire vous aide pour vos dépenses de santé.

Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de vous faire rembourser la part complémentaire de vos dépenses de santé. Cela signifie que cette aide rembourse ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie.

La Complémentaire Santé Solidaire est gratuite ou payante selon vos revenus.

Comment la Complémentaire Santé Solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire :

- ▶ vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- ▶ vous ne payez pas vos médicaments en pharmacie ;
- ▶ vous ne payez pas vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- ▶ vous ne payez pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire Santé Solidaire.

Qui peut demander la Complémentaire Santé Solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- ▶ être bénéficiaire de l'assurance maladie,
- ▶ et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Attribution automatique de la Complémentaire Santé Solidaire aux bénéficiaires du RSA

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), sauf opposition expresse de leur part.

CONTACT :

Pour tout renseignement sur la Complémentaire Santé Solidaire, vous pouvez appeler le : **36 46** (service et appel gratuits) ou consulter amefi.fr

L'essentiel

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1€ / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.



Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos problèmes dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépôt d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :



bénéficier de l'assurance maladie



ne pas dépasser la limite maximum de ressources

URBANISME

Déclarations préalables • Permis de construire Permis d'aménager • Permis de démolir

accordés en 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE	DEMANDE	
GAUDIN PINOT Arnaud	Rénovation maison	Le Guillaume
COUESME Christophe et Anne-Aymone	Maison	Lot 16 Lotissement La Clef des Champs
SORIN Laurent	Préau	La Gibaudrie
CAUVIN Emilie	Maison	Lot 50 Lotissement La Clef des Champs
LOURDAIS Jérôme	Velux, aménagement étage	11 rue des Ormeaux
GEORGEAULT Christian et Marie-Anne	Rénovation maison	Le Fougeray
SAS La Bertrie	Maison	Lot 12 Lotissement la Clef des Champs
GAINARD Rodolphe	Maison	Lot 2 Lotissement La Clef des Champs
LEMIEGRE Samuel et Rinand	Maison	Lot 23 Lotissement La Clef des Champs
BEAUDOUIN Bruno	Véranda	1 rue du Temple
MAIRIE DE BAIS	Préau + silo	ZA du Chardonneret

DÉCLARATIONS PRÉALABLES		
TIRIAU Yves	Panneaux photovoltaïques	Launay
TIRIAU Claude	Abattage peupliers	Bretel
CHARRON Typhanie	Réfection façade	1 La Chaire
Groupe Habitat Energie Conseil	Panneaux solaires	La Pichonnais
BOITEL Patrick	Changement de boiseries	1 Le Coudrai
TRIPON Ludovic	Rénovation toiture + bardage hangar	La Baillonnerie
GEORGEAULT Joel et Madeleine	Abri de jardin	15 rue du Lentin
MARCHAND Franck	Abri de jardin + modification ouverture	3 rue de Bréhat
GAUDREE Alexis	Piscine	12 Rue de la Jouiniaire
LEGOUIX Pauline O'ROURKE Jayhson	Menuiserie + clôture	5 rue du Chemin Vert
JUMAUCOURT Jean-Pierre	Changement destination classe	20 rue de la Fontaine
DUCHEZ Fabrice et LAURENT Sophie	Nouvelle pièce au dessus du garage	9 rue du Courtil des Nouets
PELHATRE Pascal	Abri de jardin	2 rue des Erables
CROSNIER Inès	Changement de fenêtre de toit	Timois
LE BALC'H Roman CHEVREL Deborah	Remplacement et Agrandissement portail	Le Coudray
DAVID Nicolas	Rénovation maison	La Buraiserie
MORICEL Eric	Véranda	1 rue de Bocéliande
RUBEILLON Michel	Générateur photovoltaïques	Le Grand Patis Godeloup
HOUSSIN Bastien	Remplacement porte d'entrée	1 rue de Bréhat
JOLIVET Ludovic	Véranda	3 rue du Temple
ACKER Laurie et BATAIS Xavier	Abri de jardin	4 rue du Cormier
SAS DECO OUEST	2 générateurs photovoltaïques	Le Mazet
FESSELIER Mélanie	3 fenêtres de toit	La Pichonnais
JAOUEN Kevin	3 fenêtres de toit + rempl 2 fenêtres de toit	La Petite Villate

ÉTAT CIVIL

Naissances • Mariages • Décès 2022

NAISSANCES

TRAVERS Tom	3 février 2022	5 rue du Cormier
GUYON Alban	19 février 2022	Timois
CADOREL Maylonne	4 mars 2022	6 Ville Follet
METRO Gabriella	19 juin 2022	21 rue de la Fontaine
OLIVIERO Arthur	27 juin 2022	9 La Hillière
HEINRY Louis	4 juillet 2022	1 Chemin de L'Orgueyais
BALLUAIS MOREAU Kyam	20 juillet 2022	9 rue de la Pièce du Douet
GEORGEAULT Tilio	07 août 2022	Grac Sac
GUILLERET Charlotte	13 août 2022	La Touche Gilet
BLIN Maël	30 août 2022	10 Impasse de la Chênevière
VANNIER Lyna	6 octobre 2022	5 Impasse de la Chênevière
VINCENT Lounnah	8 novembre 2022	2 rue du Docteur Lebreton
DUFRENE Noah	13 novembre 2022	La Vauzelle
ROSSET Léia	6 septembre 2022	11 rue de Chantereine
ROSSET Lois	6 septembre 2022	11 rue de Chantereine

MARIAGES

BERTRON Loïc et MERY Monique	9 juillet 2022
COUANON Jacky et RENARD Modesty	16 juillet 2022
RIELA Anthony et HUAMAN HUANCA Lizet	13 aout 2022
MORISSEAU Emeric et LEMAITRE Aurélie	20 aout 2022
CHEVILLON Fabien et CRONIER Marion	17 septembre 2022

DÉCÈS

DESPRES Patrick	28 mai 2022	17 rue de la Fontaine
CERTIN Denise veuve BOURGINE	12 juillet 2022	17 rue de la Fontaine
HARDY Fermande veuve BOUTHEMY	19 juillet 2022	17 rue de la Fontaine
RICHARD Eugène	23 juillet 2022	17 rue de la Fontaine
CHEVALIER Auguste	10 août 2022	17 rue de la Fontaine
BOUTRUCHE Jean	12 septembre 2022	31 rue des Tisserands
ROSSET Léia	6 septembre 2022	11 rue de Chantereine
ROSSET Lois	6 septembre 2022	11 rue de Chantereine
BRIAND Jean	17 septembre 2022	9 village de Beru
MAIGNAN Christiane veuve LUCAS	17 octobre 2022	17 rue de la Fontaine
BOISNARD Georgette veuve BACHELIER	26 octobre 2022	17 rue de la Fontaine
GOUESNARD Geneviève veuve FROC	29 octobre 2022	20 rue du Docteur Lebreton
GUINOISEAU Odette veuve L'HELGUEN	30 octobre 2022	17 rue de la Fontaine
GENOUEL Daniel	15 novembre 2022	17 rue de la Fontaine
BIGNON Simone	19 novembre 2022	17 rue de la Fontaine
SOUESNEL Michelle	5 novembre 2022	17 rue de la Fontaine
MELLIER Joseph	12 décembre 2022	17 rue de la Fontaine

L'équipe municipale
vous adresse ses

Meilleurs
Vœux

pour l'année

2023

